REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_84-DE

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONTGERON

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°26/84
OBJET : Tableau des emplois et des effectifs de la Commune - Modification

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 5 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, Mme GUERY, M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHAOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/86), Mme CARLOS MARQUES, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. GOURY (sauf délibération n°26/79), Mme LAPORTE, M. LE MEUR (sauf délibération n° 26/79), Mme TOUCHON (sauf délibération n°26/92), M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF

Absents ayant donné procuration :
M. VEYRAT ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme GUERY (jusqu'à la délibération n°26/85)
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. GAUDEAU (jusqu'à la délibération n°26/79)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme FERRIER ayant donné procuration à Mme CARLOS MARQUES
M. HIDRI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI

Absents :
M. GOURY (délibération n°26/79)
Mme TOUCHON (délibération n°26/92)

Mme LAPORTE a été élue secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_84-DE

DÉLIBÉRATION N°26/84

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE – MODIFICATION

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-8 à L332-14 et L352-1 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (1),

Vu la délibération du Conseil municipal n°26/65 du 28 septembre 2026 portant modification du tableau des emplois et des effectifs de la Commune à compter du 1er octobre 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux créations des emplois afin de répondre aux nécessités de service et aux suppressions des emplois devenus vacants,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 novembre 2026,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 10 novembre 2026,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Abstention : *M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. MILOSEVIC, Mme SCHLEEF*

DÉCIDE DE SUPPRIMER les 3 emplois permanents suivants :

GRADES	NOMBRE	DURÉE HEBDO
Attaché	2	TC
Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC

DÉCIDE DE CRÉER 4 emplois permanents suivants :

GRADES	NOMBRE	DURÉE HEBDO
Attaché	1	TC
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104213-20261116-DCM26_84-DE

Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	TC

DIT Que lesdites créations et suppressions des emplois prendront effet au 1er décembre 2026.

APPROUVE Les tableaux des emplois et des effectifs ci-annexés qui tiennent compte des modifications.

PRÉCISE Que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours et le seront sur les budgets suivants.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARELLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile de France

MAIRIE DE MONTGERON